Saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 29/08/2014

Saisine liée :
LA SAISONNALITÉ DANS LES FILIÈRES AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET AGROALIMENTAIRES : UNE RÉALITÉ MÉCONNUE AUX ENJEUX POURTANT IMPORTANTS
Plénière du 9 septembre

Présentation d'un avis sur la saisonnalité par Rafaël NEDZYNSKI (Groupe CGT-FO) au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Par essence, l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, ainsi que certaines activités artisanales et industrielles du secteur alimentaire, sont liées au rythme des saisons et aux éléments naturels, notamment météorologiques, qui conditionnent, tant en termes de quantité que de temporalité, leurs productions.

Toutefois, la saisonnalité recouvre plusieurs dimensions qui, au fil du temps, ont connu des évolutions diversifiées. Ainsi la saisonnalité naturelle connait des changements au niveau de la production dont les périodes fluctuent selon les lieux en raison des choix techniques et variétaux comme des contraintes économiques diverses. Simultanément, elle tend à s'atténuer progressivement au stade de la transformation, notamment avec les progrès scientifiques et la modification des techniques de conservation, même si certaines activités de l'agroalimentaire demeurent confrontées à des pics saisonniers. La saisonnalité revêt aussi une autre dimension liée à la consommation. Elle repose sur des comportements traditionnels durant les périodes de fêtes (chocolats, foie gras, huîtres…) ou correspondant aux conditions climatiques (glaces en été, potages en hiver).

Ce phénomène et ses conséquences s'avèrent cependant mal connus et complexes en l'absence de réelle définition juridique de la saisonnalité et donc de données statistiques d'ensemble, ce qui ne permet pas d'en mesurer l'ampleur. Pour autant, les enjeux économiques et sociaux en sont non négligeables pour les entreprises, les salariés et les territoires.

C'est pourquoi le CESE a souhaité se saisir de cette question en limitant son périmètre d'étude aux filières agricoles, agroalimentaires et halieutiques, qui contrairement au secteur du tourisme, lui aussi fortement dépendant du rythme des saisons, n'ont pas fait l'objet de récents travaux spécifiques. S'appuyant sur un rapport préalable qui présente une approche globale inédite sur les activités concernées par la saisonnalité dans ses différentes dimensions tant pour les entreprises que pour les salariés, l'avis formule un ensemble de préconisations visant à réduire les impacts négatifs de la saisonnalité en favorisant notamment la diversification et le lissage dans le temps de leurs activités pour les entreprises et, parallèlement, la pluriactivité et la pérennisation des emplois des salariés.

Il s'attache à prendre en compte la diversité des stratégies envisageables par les entreprises selon leur situation ainsi que l'hétérogénéité des attentes des salariés saisonniers.

Il s'inspire enfin des nombreuses initiatives territoriales intéressantes mais encore trop souvent isolées, qui ont pu être repérées grâce notamment aux auditions réalisées.

L'avis a été voté à l'unanimité en séance plénière du 9 septembre (179 voix)

Le rapporteur de l'avis, Rafaël Nedzynski est responsable Europe et international de la FGTA-FO. Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe de la CGT-FO.

© - copyright CESE - Novembre 2026